

Un peu de réconfort

Comment trouver les bons mots pour quelqu'un qui a traversé l'épreuve d'un incendie !

Sachez que vous n'êtes pas seul(e). Plusieurs organismes et services peuvent vous accompagner, afin que votre vie reprenne son cours normal le plus rapidement possible.

Le service de sécurité incendie de Carleton-sur-Mer vous propose un petit guide qui présente les étapes à suivre à la suite d'un incendie et quelques numéros de téléphone utiles.

Numéros utiles

Compagnies de services

Banque Nationale : 1 888 622-2783

Bell : 1 866 301-1942

Caisse Desjardins : 1 866 381-3456

Croix-Rouge : (418) 648-9066

GUS/Conciergerie S.M.S. : 418 388-5042

Nettoyage après sinistre

Hydro-Québec : 1 800 790-2424

Numéro d'urgence

Rogers : 1-888-ROGERS1

Sûreté du Québec : 418 392-4411
*4141

Telus Mobilité : 1 866 558- 2273
*611 sur un téléphone mobile

Telus résidentiel : 1 800 463-3633
ou 310-1212

Électriciens

Carl Pichette : 418 794-1523

Christian Fugère : 418 391-1516

Gasse Électrique : 581 886-0916

J-G Cyr : 418 364-3116

Services municipaux

Ville de Carleton-sur-Mer : 418 364-7073

Urgence travaux publics : 418 391-2733



Aide-mémoire après sinistre

Petit guide utile après un incendie



Direction
sécurité publique et incendie

Immédiatement après l'incendie

Actions à poser le plus vite possible, que vous soyez propriétaire ou locataire

- Téléphonnez à votre assureur.
- Mettez à l'abri tous vos biens en obtenant préalablement l'accord d'un représentant de votre compagnie d'assurance.
- Prenez des photos des dommages causés par le sinistre.
- Trouvez un endroit où loger. –Vos proches et amis peuvent vous aider.
- Laissez vos coordonnées à un représentant du Service de sécurité incendie.

Si vous êtes locataire

- Informez le propriétaire ou son représentant qu'un incendie a eu lieu à votre domicile.
- Fournissez-lui les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement logé(e).

Compagnie d'assurance

Informez –dans les plus brefs délais– votre compagnie d'assurance. Elle dépêchera quelqu'un sur place pour constater les dégâts, entamer les procédures et vous apporter du soutien. Plusieurs compagnies d'assurance possèdent un numéro de téléphone d'urgence en fonction 24 h sur 24.

⊘ Ne signez aucun document soumis par un commerçant itinérant, une entreprise de restauration après sinistre ou autre, sans avoir parlé à votre assureur.

⊘ Ne jetez rien sans le consentement de votre assureur.

Expert en sinistre

L'expert en sinistre, en matière d'assurance de dommages, enquête sur un sinistre, en estime les dommages et en négocie le règlement pour l'assureur. Généralement, c'est votre assureur qui mandate un expert en sinistre.

Les 3 types d'experts en sinistre

1. L'expert en sinistre employé par une compagnie d'assurance.
2. L'expert en sinistre indépendant, mandaté, selon le cas, par une compagnie d'assurance.
3. L'expert en sinistre public, mandaté par le sinistré.

Dans les jours qui suivent

Papiers d'identité

- Remplacez tous vos papiers d'identité endommagés ou détruits.

Entourage

- Communiquez avec les gens de votre entourage : famille, amis, employeurs afin de les informer de la situation. Ils peuvent vous aider à reprendre une vie normale.

Reçus

- Gardez tous vos reçus (essence, nourriture, hôtel, vêtements, etc.). Plusieurs dépenses imprévues surviennent à la suite d'un incendie. Selon votre contrat, votre compagnie d'assurance pourrait vous les rembourser.

Liste des biens

- Dressez la liste de tous les biens que vous avez perdus.

Mieux ! Peut-être avez-vous déjà fait la liste de vos biens, avec photos à l'appui, et conservé ces documents à deux endroits différents (ex. : coffret de sûreté et chez un proche).

Rénovations

- Consultez votre agent d'assurance et l'expert en sinistre. Ils vous aideront à vous préparer aux travaux de rénovation.